

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 7 JUIN 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 3 juin 2024.

Date de publication : 14 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, Bernard FAVRE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Laure SEYDOUX.

Excusé(es) : M. Jean-André GUILLERMIN a donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Willy BONFY a donné procuration à M. robert LUQUET, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Marie France AULAS, M. Benoît MEILHAC, M. Fabrice THERVILLE.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Bernard COTTIN.

Objet : 2024/0706/052 – *Mise en place d'un nouveau tarif pour l'utilisation du Dojo.*

Monsieur Robert LUQUET présente une demande pour l'utilisation du Dojo par enseignant d'EPS de l'EREA de Charnay les Macon. Il propose aux élus de mettre en place un nouveau tarif à l'heure pour une utilisation du dojo.

Cet exposé entendu, après discussion sur les tarifs, l'utilisation des locaux et l'encadrement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'ajouter un tarif du 50€ de l'heure à la grille tarifaire pour la location du dojo ;
- Précise que les utilisateurs ne doivent pas utiliser de matériels ou être chaussé sur les tapis ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération ;

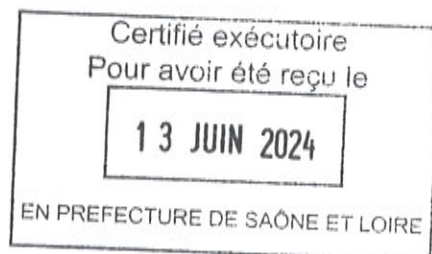
Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 12 juin 2024,
Le Maire, Robert LUQUET

